
*Le SNPTES rappelle son opposition
à toutes formes de mobilité forcée*

Sandra Villaume, secrétaire nationale SNPTES

Le SNPTES a participé, dans le cadre des « concertations » sur la réforme de la fonction publique, aux réunions du 4^{ème} chantier organisées par la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique) et intitulé :

Comment proposer aux agents un accompagnement renforcé dans leurs transitions professionnelles et faciliter la mobilité ?

Les éléments présentés aux organisations syndicales portaient sur comment :

- **faciliter la mobilité des agents** au sein des 3 versants de la fonction publique et **vers le privé** ;
- **renforcer les dispositifs de formation continue** pour répondre aux évolutions des périmètres des services, des missions de service public et des métiers ;
- inciter les agents, qui souhaitent quitter la fonction publique, à recourir à **l'indemnité de départ volontaire**.

Au regard des annonces répétées du gouvernement sur sa volonté de transformer les services publics et réduire le nombre de fonctionnaires, il est aisé de comprendre que « **l'accompagnement renforcé** » concernera **prioritairement les agents qui seront impactés par des restructurations** voire des suppressions de services. De même, les « transitions professionnelles » seront celles imposées par une évolution des missions de ces mêmes agents.

L'objectif est clair : **il s'agit de munir les employeurs publics des outils RH nécessaires pour réaliser les transformations des services publics voulues par le gouvernement !** Il est regrettable que les discussions sur ces questions, oh combien importantes, n'aient pas été menées dans le but **d'améliorer** réellement la formation et la mobilité pour tous les agents. D'autre part, lorsqu'on rapproche cette « concertation » avec les autres chantiers menés par la DGAFP notamment sur **l'évolution des CT et CHSCT et les prérogatives des CAP**, on ne peut que s'interroger sur la place qui sera donnée au dialogue social pour garantir les droits des agents.

- Le SNPTES rappelle **son opposition à toutes formes de mobilité forcée** qu'elles soient géographiques ou fonctionnelles ! Le SNPTES milite pour un accès à **la mobilité choisie** pour tous les personnels et pour une transparence des établissements sur les postes vacants.
- Le SNPTES demande la mise en place d'une **formation continue efficiente** permettant à chaque agent de se former tout au long de sa carrière.
- Le SNPTES rappelle son **attachement à un dialogue social** garant du respect des droits et de l'égalité de traitement de tous les agents.
- Le SNPTES rappelle son **opposition au démantèlement du service public** et aux atteintes portées au statut de fonctionnaire.

Choisy-le-Roi, le 04 octobre 2018